



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC  
Office fédéral des routes OFROU

CH-3015 Berne, OFROU

Aux destinataires selon la liste ci-jointe

Votre réf. :  
Notre réf. : M395-0813/Gil  
Collaborateur/trice : David Manuel Gilabert  
Berne, le 4 octobre 2013

**Audition relative à la révision de l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR) et de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR)**

Mesdames, Messieurs,

Un système standardisé de catégories de tunnels a été introduit il y a quelques années avec l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) afin de restreindre le transport de marchandises dangereuses dans les tunnels. Après une catégorisation provisoire des tunnels déjà soumis à des restrictions à l'époque, les restrictions auxquelles sont soumis les tunnels peuvent désormais être définies définitivement sur la base d'une nouvelle méthodologie d'étude des risques (appendice 2 de l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route). Ces restrictions doivent être signalées avec les signaux réglementés dans l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR). La formulation des dispositions déterminantes doit donc être modifiée afin de garantir une signalisation uniforme.

Nous avons le plaisir de vous soumettre ce projet de révision pour prise de position avant le 24 décembre 2013. Nous vous prions à cet effet de bien vouloir utiliser le questionnaire ci-joint.

Pour des raisons d'économies, nous renonçons à envoyer les documents sous forme papier. Tous les documents peuvent être téléchargés aux adresses Internet suivantes :

Allemand [www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html)  
Français [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)  
Italien [www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html)

Vous pouvez envoyer vos réponses à [gefahrgut@astra.admin.ch](mailto:gefahrgut@astra.admin.ch).

Office fédéral des routes OFROU  
David Manuel Gilabert  
Adresse postale: 3003 Berne  
Emplacement: Weltpoststrasse 5, 3015 Berne  
Tél. +41 31 323 42 90, fax +41 31 323 43 21  
[david.gilabert@astra.admin.ch](mailto:david.gilabert@astra.admin.ch)  
[www.astra.admin.ch](http://www.astra.admin.ch)

M395-0813

Monsieur Schmied se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions ([beat.schmied@astra.admin.ch](mailto:beat.schmied@astra.admin.ch), tél. 031 322 38 69).

Meilleures salutations

**Office fédéral des routes**



Rudolf Diéterle  
Directeur

Liste de documents :

1. Modifications de la SDR
2. Modifications de l'OSR
3. Explications sur les modifications
4. Analyse des risques représentés par les marchandises dangereuses
5. Questionnaire
6. Liste des participants à l'audition